



Réforme ? Lycée
Collège
TZR recrutement
Hors classe Mutations
CIO Congrès du SNES-FSU
Rentrée des stagiaires

**Alors, ce sera donc
la manifestation nationale...**

Éditorial

Décidément, puisque cette Ministre de l'Éducation ne veut rien entendre, dans le gouvernement de ce premier Ministre à qui le 49-3 tient lieu de compas (boussole ?), ce sera donc la manifestation nationale où nous irons porter notre parole au plus près des oreilles ministérielles.

Il n'est pas question que cette réforme du collège se mette en place, tout simplement parce qu'elle n'apporte pas de réponses aux vraies difficultés du collège. Surfant sur l'antienne de l'égalitarisme de façade, en répétant jusqu'à la nausée « autonomie, autonomie, autonomie », elle ne contient aucun des éléments attendus par une profession qui se sent trahie et voit son métier dénaturé et vidé de son sens. Ni amélioration des conditions de travail, ni revalorisation. Ce serait encore un peu plus de mise en concurrence, de réunions chronophages pour un bénéfice non avéré, imposées par des managers zélés, toujours plus, et moins de temps pour les élèves, dont on rogne une fois de plus les enseignements.

Autant de raisons pour dire non, d'autant qu'il est question de s'occuper du lycée, dans la suite des opérations. En fragmentant les attaques, d'abord les rythmes au primaire, puis l'autonomie au collège, et quoi donc en lycée, puisque la réforme Chatel a déjà causé moult dégâts, ce gouvernement morcelle et éclate les

solidarités. C'est ensemble que nous devons empêcher cette casse de l'École publique. Nous le ferons dès la prérentrée, en organisant partout des réunions syndicales.

La section académique du Snes a décidé de convoquer le Conseil syndical académique (S1 et CA) dès le vendredi 28 août. Ensemble, nous construirons la résistance à cette loi dont la profession ne veut pas, en sachant bien qu'il sera nécessaire de recourir à la grève dès la période de rentrée.

Ce sera aussi l'occasion de lancer la préparation des congrès, fédéral, avec celui de la FSU, et syndical, puisque c'est à Grenoble qu'aura lieu le congrès national du Snes.

Mais pour l'heure, enfin, ce moment attendu, dont on se demande toujours un peu si on va l'atteindre, ou si cette fois, l'épuisement va gagner...

Bonnes vacances à tous, donc, avec une pensée toute particulière pour nos jeunes collègues, qui ont connu cette année, une entrée dans le métier particulièrement éprouvante ; ils ont su mener des luttes efficaces, et nous sommes fiers d'avoir été à leurs côtés, pour les accompagner dans un parcours où rien ne leur a été facilité.

Très bonnes vacances !

Corinne Baffert

Se mobiliser dès la rentrée

Cela n'aura échappé à personne, la prérentrée aura lieu un 31 août, augmentant un peu plus notre temps de travail. Le SNES-FSU a donc déposé un préavis de grève dénonçant cette situation.

La première semaine de l'année sera surtout celle de la mobilisation pour mettre en échec la réforme du collège.

Tous les S1 (et autres) sont conviés au **CSA de rentrée à la Bourse du Travail de Grenoble le 28 août 2015.**

Le 31 août, jour de la prérentrée, il est important de faire le point dans nos établissements sur les conditions de rentrée et sur les annonces sur la réforme du collège, les programmes et l'avenir du lycée.

Le SNES-FSU appelle les collègues à débattre de **l'organisation d'une journée de grève** et à tout mettre en oeuvre pour réussir la **manifestation nationale à Paris en octobre.**

Nous devons continuer toutes nos initiatives en direction des parents de nos élèves et de nos futurs élèves et plus globalement de l'ensemble de la communauté éducative (réunions de rentrée avec les parents, réunions publiques, tracts massifs devant les écoles, interpellations des élus...).

Et toujours, signez et faites signer la pétition :

unautrecollege2016.net/

Collège : la ministre attise le feu

La rentrée sera chaude ; le SNES-FSU sera dans l'action dès la prérentrée sur la réforme du collège. Alors que certains veulent aller vite pour faire croire que la ministre ne peut pas revenir en arrière, la publication de la circulaire d'organisation du projet de collège 2016 au *Bulletin officiel* du 2 juillet 2015 est sûrement l'une des causes de la canicule de ce début juillet, tant elle met de l'huile sur le feu.

Sortons la brosse à reluire

Le préambule laisse pourtant espérer un message positif aux enseignants que le discours ministériel n'a eu de cesse de mépriser ces derniers mois. Nous passons d'ignobles réactionnaires à des « professionnels de haut niveau qui maîtrisent les savoirs disciplinaires et leur didactique ». Très vite, la caporalisation arrive à grand pas avec des personnels d'encadrement qui sont « des points d'appui essentiels pour une évolution des pratiques pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves. » Et, fermons le ban, la circulaire prévoit l'application de la réforme pour tous les niveaux d'un coup (« un défi pédagogique », pour le Se-Unsa).

Mise au pas des équipes

Premier leitmotiv de la réforme : le renforcement de l'autonomie. Si l'on peut sourire à ce rappel du dogme de l'autonomie comme seul remède aux difficultés des élèves dans une circulaire qui cherche à cadrer et donc restreindre l'autonomie, le premier point de la circulaire porte sur la gouvernance des collèges avec un rôle accru du conseil pédagogique (voir *infra*, p. 4). Louant les moyens supplémentaires donnés (3 heures par semaine et par division à la rentrée 2017), la ministre se prend vite les pieds dans le tapis : « la dotation horaire supplémentaire ne peut pas être utilisée, à l'exception des heures dédiées aux enseignements de complément, pour augmenter l'horaire des élèves. »

Vous disiez horaires plancher ?

Tout est donc opérationnel pour diminuer à terme les dotations des collèges. Alors que nous nous battons toute l'année pour que nos élèves aient plus d'école et mieux d'école, pour que les équipes disposent de plus d'heures pour enseigner des programmes lourds, pour que la grande partie du travail soit faite dans la classe et non renvoyée hors du temps scolaire avec toutes les inégalités que cela crée, la circulaire d'application de la réforme ne permet pas aux équipes d'abonder des horaires disciplinaires des élèves pour prendre le temps ! Tout le monde sera au ras du sol et les familles seront libres de se tourner vers les officines privés pour l'aide que nous n'aurons pas la possibilité d'apporter en classe. Car, dommage collatéral du projet de réforme, l'accompagnement éducatif, avec tous les reproches que l'on peut lui faire, a été supprimé dans les collèges hors éducation prioritaire pour des raisons budgétaires.

EPI : l'usine à gaz

« Les enseignements pratiques interdisciplinaires peuvent être de durée variable (trimestrielle, semestrielle, annuelle), sur un horaire hebdomadaire de 1 à 3 heures. Un établissement peut combiner des enseignements pratiques interdisciplinaires de durées différentes. Par exemple :

- trois enseignements pratiques interdisciplinaires trimestriels de 3 heures ;
- deux enseignements pratiques interdisciplinaires semestriels de 2 heures, et trois enseignements pratiques interdisciplinaires trimestriels d'une heure ;
- un enseignement pratique interdisciplinaire semestriel de 3 heures, un enseignement pratique interdisciplinaire semestriel d'une heure, un autre de 2 heures ;
- un enseignement pratique interdisciplinaire annuel d'une heure, et deux enseignements pratiques interdisciplinaires semestriels de 2 heures ;
- un enseignement pratique interdisciplinaire annuel d'une heure, et trois enseignements pratiques interdisciplinaires trimestriels de 2 heures.

Les organisations trimestrielles ou semestrielles sont à privilégier. D'autres modalités peuvent être conçues, telles que des semaines interdisciplinaires. »

... No comment !

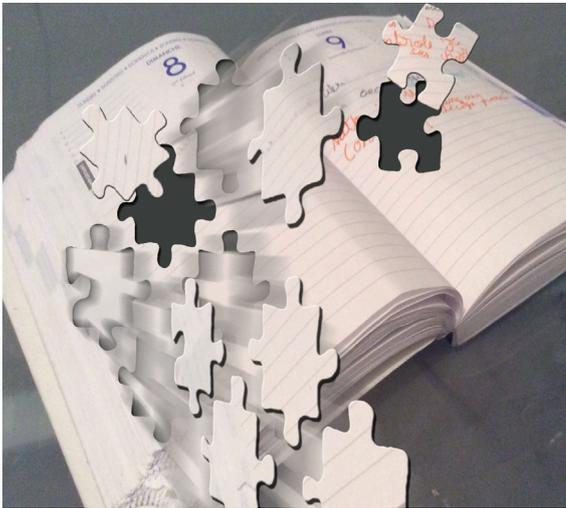
Rassurons-nous, le rectorat recrute des formateurs pour porter la bonne parole aux chefs d'établissement, puis aux membres du conseil pédagogique...

François Lecointe

Et au lycée, où en est-on ?

Cinq ans après la mise en place de la réforme Chatel, les lycées sont bien en peine de retrouver un rythme de croisière.

Horaires disciplinaires et dédoublements des classes non stabilisés, sources de conflits entre discipline, plus souvent modulés pour des raisons de contraintes de service et/ou de moyens budgétaires que pour de réelles motivations d'action pédagogique dans le cadre de l'autonomie des établissements, nouveaux enseignements dans la voie technologique encore en recherche de sens, conduits par des collègues parfois résignés sur leur capacité à transmettre des contenus disciplinaires, accompagnement personnalisé en patate chaude, enseignements d'exploration avec des effectifs délirants au vu des conditions matérielles et des objectifs pour seulement 1h30 par semaine (qui peut croire à l'ambition affichée de rééquilibrer les filières ?), calendrier annuel complètement désorganisé par la multiplication des Epreuves en Cours d'Année qui voudrait qu'un enseignant puisse faire passer des épreuves à ses élèves sans leur faire perdre une seule heure de cours, dans ses propres cours et dans les autres cours, sans faire perdre d'heure de cours à ses autres classes, et bien entendu sans la moindre rémunération supplémentaire.



Dès lors, dès le mois de mars, s'enchaînent évaluations des TPE, ECA, oraux de langues et autres revues de projet, sans compter les bacs blancs qui font du troisième trimestre un *no man's land* pédagogique, avec des collègues débordés par une organisation complexe, du travail supplémentaire de préparation (sujet et photocopies des sujets, organisation matérielle de l'épreuve) et de correction de ces épreuves, sans compter les démarches administratives

qu'elles induisent (car bien souvent les directions d'établissement ne maîtrisent pas la totalité des nouvelles épreuves à organiser), élèves démotivés ou perdus dans cette fin d'année en pointillés...

Tout cela dans un contexte de pénurie sur de nombreux points, personnels de secrétariat en sous-effectifs et débordés, informatique et matériels de vidéo-projection et de diffusion audio obsolète quand il existe, personnels enseignants non remplacés..., et de « réunionites » sans précédent pour élaborer des documents afin d'obtenir des financements dans des dispositifs « sur projet » qui changent régulièrement, le tout accompagné par des flux incessants d'email, attendant des réponses pour le lendemain ou le surlendemain au mieux, et de plus en plus fréquemment non-lus, faute de temps.

Bref, chaque année, tout est à refaire, et les collègues, épuisés, n'ont d'autre choix que la démobilisation ou prendre personnellement sur leur santé.

La liste est longue de ce qui doit être remis à plat dans cette réforme, et à l'heure où la réforme du collège met en place des dispositifs identiques sans que le ministère ait pris la peine d'une expérimentation sérieuse de leur efficacité, plus que jamais, au lycée, comme partout, les enseignants doivent reprendre le contrôle de leur métier et de leur mission.

Olivier Moine

Crise de recrutement

4912 (23%) postes ouverts aux concours de l'enseignement et de l'éducation de la session 2015 n'ont pas été pourvus par les jurys, auxquels s'ajoutent les postes libérés par les candidats admis à plusieurs concours.

Le ministère communique sur une amélioration du recrutement depuis 2013. Nous ne sommes pas loin du discours sur la baisse de l'augmentation du chômage.

Si le nombre d'admis augmente de 12905 en 2013 à 16407 en 2015 (+ 3502 soit + 27%), le nombre et la proportion de postes non pourvus aussi : 1678 postes perdus en 2013 (11,5 %) contre 4912 (23 %) en 2015.

Donc, concrètement, les besoins ne sont pas couverts et les profs se raréfient.

Tous les indicateurs virent au rouge. La France est une championne pour son nombre de naissances et les prochaines années vont voir un afflux de nouveaux collégiens.

Dès la rentrée prochaine, les premières remontées que l'on a au niveau académique montrent que le nombre d'élèves en Seconde augmentent et que des classes sont ouvertes.

Face à cette surchauffe, la réponse du ministère est l'annonce de la fin de l'ersatz de dispositif de prérecrutement que sont les Emplois Avenir Professeur, pour ne rien proposer d'autre...

De quoi motiver les futurs candidats !

Conséquences pour les TZR

Lors du mouvement intra-académique, des postes sont donc restés vacants.

Autre solution, fermer un poste sur zone de remplacement dès qu'un TZR mute. Dans beaucoup de disciplines sous tension, le nombre de TZR a fondu comme neige au soleil. Par exemple, le potentiel de remplacement a diminué d'un tiers en mathématiques, etc.

Les conditions d'affectation et de travail des TZR ne vont donc pas s'améliorer.

Le rectorat refuse toujours de réunir un groupe de travail sur l'affectation des TZR, permettant de vérifier l'affectation des TZR à l'année et les services de ces derniers.

Les TZR ne connaîtront pas avant fin juillet, après le mouvement des stagiaires, leur affectation possible à l'année, renvoyant toute prise de contact avec leur établissement à la fin août.

Variables d'ajustement entre les personnels et les postes, les TZR se raréfient dans beaucoup de ZR, rendant les conditions d'exercice difficile : il reste un seul TZR de maths en Ardèche et un seul TZR sur la ZR 74-3 de Cluses, entre Annemasse et Chamonix.

Même situation pour les lettres classiques où aucun TZR en Drôme ne pourra être affecté sur un poste vacant !

Ce sont donc des affectations hors zone qui risquent de se multiplier.

Le SNES-FSU fera au plus vite le bilan de la situation et organisera les actions nécessaires pour que les TZR soient entendus !

Gouvernance des établissements ou comment donner les pleins pouvoirs au chef

À la rentrée de septembre, nous devons faire face dans nos établissements à l'ensemble des conséquences de la publication de nouveaux textes ayant un impact direct ou indirect sur la multiplication et le fonctionnement des « conseils ». Il n'est pas anormal que la circulaire d'application de la réforme du collège (voir *infra* p. 2) consacre un long développement sur ces « conseils » car, derrière des instances de pseudo-consultation, tout est fait pour affirmer le pouvoir du chef d'établissement dans un simulacre de travail collectif. Le décret n° 2014-1231 du 22 octobre 2014 qui porte sur ces nouveautés est imprégné d'une philosophie managériale du travail collectif, alors que le décret 2014-1377 installe une vision normative de la pédagogie, fixée à l'échelle de l'établissement.

Dès la rentrée prochaine, ce ne sont pas moins de trois conseils en collège et un en lycée qui vont permettre à l'administration d'imposer ses choix et rendre le travail difficile en commission permanente et conseil d'administration (seul conseil où les membres sont en partie élus).

L'ancien qui cherche à s'imposer : le conseil pédagogique

Alors qu'il fallait être volontaire pour participer au conseil pédagogique, désormais le chef désigne « parmi les enseignants de l'établissement. Le conseil pédagogique peut s'adjoindre de commissions... L'essentiel des compétences sont consultatives, mais les nouvelles compétences introduites en termes de propositions sont problématiques. En passant d'une formulation de propositions sur « l'organisation de l'accompagnement personnalisé » à des propositions sur les « modalités de l'accompagnement pédagogique des élèves, que le chef d'établissement soumet ensuite au conseil d'administration (...) plus particulièrement dans les apprentissages scolaires », ce texte ouvre la voie à la restriction de la liberté pédagogique, les « modalités » renvoyant bien à des choix individuels ou collectifs en lien direct avec la pédagogie dans la classe. La pratique concrète de classe se voit hypothétiquement mise en regard des propositions du conseil pédagogique et de l'avis du conseil d'administration. Les ajouts vont tous dans le sens de caporaliser encore plus l'acte d'enseigner au prétexte de prendre en charge les difficultés diverses.

Le conseil école/collège et le conseil de cycle

Dans le cadre de la liaison école/collège et de la mise en place des nouveaux cycles, dont le cycle CM1/CM2/Sixième, le conseil école/collège vise à « améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège », les décisions d'actions communes étant soumises au conseil d'administration. Pour le conseil de cycle, les enseignants du collège seront appelés à participer à l'élaboration de la partie pédagogique du projet d'école.

Ces conseils sont autant de possibilités de mettre en place une hiérarchie pédagogique, sans légitimité, sur laquelle peuvent s'appuyer les chefs d'établissement pour faire au conseil d'administration les propositions qui devraient relever des équipes pédagogiques.

Imposer le choix des personnels, et non du chef !

Là où cela est possible, il faut transformer le conseil pédagogique en AG des personnels. Le CA peut en outre fixer un nombre supplémentaire de membres. De même, constituer une liste de volontaire dans les 15 premiers jours peut-être un outil de contrainte sur le chef d'établissement qui devrait alors assumer de ne pas désigner parmi cette liste. Rappelons que la participation aux réunions de ces conseils n'est pas une obligation et que, pour siéger valablement, le conseil pédagogique doit respecter un quorum ce qui donne la possibilité de le boycotter.

Dans tous les cas, ce sont les choix des personnels, et non du chef, qui doivent s'imposer !

François Lecointe,
à partir des analyses du secteur Politique scolaire du SNES-FSU

Réforme de la formation, un rythme de marathonien pour nos collègues stagiaires

La première année de stage dans sa version réformée s'achève, l'heure est au bilan, bien mitigé.

La réforme de la formation mise en place dans la précipitation, sans véritable cadrage national, a donné lieu à des applications extrêmement variables selon les académies. Les stagiaires de la promo 2014-2015 en ont été les cobayes : temps de formation disparate, contenus différents et pas toujours adaptés aux besoins, mémoire à géométrie variable...

Le choix de placer le concours à la fin de la première année de Master et les situations très diverses des collègues (titulaire ou non d'un M2, lauréats de concours différents) rendent complexe la mise en place d'un parcours de formation réellement adapté et satisfaisant pour tous les stagiaires.

De manière plus générale, la formation par alternance (formation universitaire et stage en responsabilité) ne peut être réussie sans véritables moyens.

L'alternance, sous la forme d'un mi-temps devant les élèves et un mi-temps en formation, pose en effet de nombreux problèmes : rythme de travail intenable, temps de déplacement non pris en compte, formations organisées pendant les vacances scolaires, injonctions contradictoires de la part des différents évaluateurs (tuteur, formateur ESPE, inspecteur, chef d'établissement...). Le SNES revendique une entrée beaucoup plus progressive dans le métier, une diminution du service en responsabilité et de la formation à l'ESPE afin de laisser du temps pour concevoir des cours, travailler en équipe, échanger avec son tuteur, analyser ses pratiques...

Une année de lutte : les militants du Snes aux côtés des stagiaires

Dans l'académie de Grenoble, les stagiaires mécontents se sont mobilisés dès le début de l'année : pétitions, audiences au rectorat puis journées de grève à partir du mois de janvier suite à l'absence d'avancées significatives.

Les conditions de travail et leurs conséquences sur la santé et la sécurité des collègues étaient au cœur du CHSCT académique exceptionnel réuni au mois d'avril à la demande des élus de la FSU. De nombreux avis ont été présentés par nos élus : disparition de la formation pendant les vacances scolaires, amplitude horaire compatible avec les déplacements, prise en compte du temps de préparation des cours dans l'emploi du temps, allègement du mémoire, réelle prise en compte du parcours antérieur dans la formation... Si l'administration reconnaît de plus en plus ouvertement que cette année était « difficile » pour les stagiaires, le rectorat refuse de répondre directement aux avis votés, renvoyant le dossier au CHSCT de l'ESPE. *Aquila non capit muscas...*

Et l'année prochaine ?

L'action se poursuivra l'année prochaine pour que les déclarations d'intention du rectorat et de l'ESPE soient réellement suivies d'effets. Les contacts sont en cours avec le CHSCT de l'ESPE pour que les collègues débutants soient enfin entendus.

Pour l'heure, l'employeur s'est engagé à mieux accompagner les stagiaires et à prendre davantage en compte la variété de leurs parcours. Il a annoncé son intention d'améliorer la formation initiale en s'appuyant sur des conseils de perfectionnement. Ces instances seraient installées pour chaque mention et réuniraient des représentants des stagiaires, des formateurs, de l'employeur et les porteurs de mention.

Les militants du Snes poursuivront leurs actions et seront là pour accompagner les collègues stagiaires tout au long de l'année en les aidant à connaître et à faire respecter leurs droits : permanences à l'ESPE, stage « spécial stagiaires », réunions d'information et suivi au moment des mutations.

Cécile Sanchez

Affectation des stagiaires pour la rentrée 2015, un travail mené dans la précipitation et l'opacité

Pour la rentrée, le risque d'affectations difficiles reste important. Le rectorat refuse toujours de réunir un GT sur le sujet pour des questions de calendrier, arguant qu'il n'est pas tenu de le faire.

La saisie des vœux pour la phase intra-académique de l'affectation des stagiaires aura lieu du vendredi 10 au lundi 13 juillet inclus (informations sur www.grenoble.snes.edu).

Une permanence par mél est assurée pendant ce week-end. N'hésitez pas à nous contacter durant l'été pour tout problème à l'adresse suivante :

stagiaire@grenoble.snes.edu

Nous serons également présents lors de la réunion de rentrée le 25 août afin de distribuer des publications vous informant sur votre année de stage.

Accueillir les stagiaires dans les établissements

Les problèmes récurrents (emplois du temps, respect du temps de service en responsabilité, respect du temps de formation...) vont se poser à la rentrée.

La pression quant à l'évaluation sera sûrement également forte.

Il est important d'accueillir au mieux nos nouveaux collègues en les informant et, dès la rentrée, en les syndiquant au SNES-FSU.

CA académique du 22 juin 2015

Dans un contexte économique et social toujours plus dégradé, le gouvernement renforce son choix de l'austérité et d'autoritarisme dans tous les secteurs, en témoigne la loi Macron imposée à coup de 49-3. Pour les personnels de l'Éducation nationale, alors que le point d'indice est gelé depuis 2010, les pensions depuis 2013, les enjeux sont forts car il s'agit d'obtenir de réelles avancées en termes de déroulement de carrière et de rémunérations. Le ministère de la Fonction Publique vient d'annoncer des mesures pour une évolution des grilles, mais elles n'entreraient en application qu'en 2017, année électorale, alors qu'il y a urgence à endiguer la crise de recrutement que traversent nos métiers.

Rentrée 2015 :

À la rentrée prochaine vont entrer en vigueur les nouveaux décrets réglementaires. Le SNES-FSU a pesé de tout son poids pour obtenir des circulaires d'application qui soient plus favorables aux collègues mais nombre de points demeurent problématiques. De même, par le biais d'un second décret, le ministère privilégie l'indemnitaire au détriment de la décharge de service qui seule pourrait améliorer un tant soit peu les conditions de travail sur le terrain. La mobilisation collective dans les établissements reste nécessaire pour que l'application des textes penche au bénéfice des collègues. L'attribution des IMP va donner toujours plus de poids au chef d'établissement avec un nouveau pas franchi puisqu'il s'agira de décider de la rémunération des enseignants. Cela revient en effet à considérer que pour une même mission, la rémunération peut être différente et à l'appréciation de la situation locale... et du seul chef d'établissement. La CA académique du SNES-FSU estime nécessaire de poursuivre l'action dans les établissements, mais aussi d'agir au plan national pour l'abrogation de l'actuel décret IMP et une réécriture mettant en place des taux indemnitaires nationaux.

Le SNES-FSU appelle au boycott des nouvelles réunions, imposées au prétexte des missions liées, par les équipes de direction et qui ne recevraient pas l'aval des équipes pédagogiques.



Réforme de l'État, conséquences sur l'Éducation nationale :

Cette année, la loi a redécoupé le territoire national en 13 régions métropolitaines et a ainsi créé dans beaucoup de régions la situation que nous connaissons dans notre académie depuis la création de la région Rhône-Alpes, à savoir une région et 2 académies. À la lecture de la communication du conseil des ministres du 22/04/2015 et du rapport de l'IGAENR d'avril 2015, il semble que la révision de la carte des académies se fasse dans une recherche de « simplicité, proximité, efficacité ». Le SNES-FSU Grenoble est favorable à ce que l'Éducation nationale parle d'une seule voix au niveau régionale face au Préfet et au Président de Région, en particulier sur les dossiers d'importance que sont les constructions, les cartes des formations, l'orientation, le décrochage scolaire. Pour autant, cela n'implique pas d'aller vers des fusions d'académies.

Le projet d'évolution de la carte des académies s'inscrit dans la suite logique de la démarche de Modernisation de l'Action Publique (MAP) perçue par les agents des autres ministères comme une nouvelle RGPP et dont la ligne de conduite est l'amaigrissement de l'État et les suppressions d'emplois.

Dans ce dossier aussi, comme celui plus largement de la réforme territoriale, l'avis des personnels et des usagers n'a pas été sollicité. Une réflexion sur l'administration de l'Éducation nationale devrait intégrer la nécessaire question de la démocratisation du fonctionnement de notre Institution.

Le SNES-FSU s'opposera à toute dévitalisation du réseau administratif de l'Éducation nationale, aux suppressions de postes, et à la mobilité géographique ou fonctionnelle qui pourrait être imposée aux agents. Le SNES-FSU s'opposera à une répartition des compétences au sein de l'académie qui se traduise par une nouvelle déconcentration des responsabilités, ou à un éclatement de la gestion du second degré sur la base d'un partage des responsabilités entre École du Socle / DSDEN et Bac-3/Bac+3 / Rectorat.

Orientation scolaire :

Le SNES-FSU demande le maintien de tous les CIO de l'académie et leur gestion par l'État. Le SNES-FSU restera vigilant dans le cadre des travaux du CREFOP et de la commission Orientation au respect des missions statutaires et des conditions d'exercice des COPsy et des DCIO. Il demande en particulier que ces spécificités soient rappelées dans la convention État-Région qui sera présentée par la Région.

Formation initiale :

Cette année a vu la reprise de la formation initiale réduite à néant par le gouvernement Sarkozy. Ce fut néanmoins une année difficile pour les professeurs stagiaires avec une surcharge de travail, des pressions accrues... Le SNES-FSU pèse de tout son poids pour que ses revendications soient entendues sur cette réforme. Il appelle les collègues à accueillir dès la rentrée les stagiaires.

TZR :

Dans la dégradation continue des conditions d'exercice et d'existence des TZR, un nouveau seuil a été franchi avec la suppression massive de postes de TZR, en particulier en mathématiques, lettres modernes et CPE... D'ores et déjà, les remplacements ne sont pas possibles et des postes seront vacants à la rentrée.

Actions retraités :

L'inter-UCR des « neuf » (FO-CGT-CGC-CFTC-Solidaires-SFR.FSU-UNRPA-LSR-FGR.FP) a décidé l'envoi d'une carte postale revendicative au Président de la République début octobre. La CA académique du SNES approuve cette initiative et la section académique s'en fera le relais, notamment auprès des sections départementales.

La réforme du collège :

Les personnels du second degré rejettent majoritairement la réforme du collège. Le SNES-FSU rappelle son rejet de la réforme, et réitère sa demande d'abrogation du décret et de l'arrêté, et son refus de toute négociation sur des textes d'application. D'ores et déjà le SNES-FSU appelle les personnels à poursuivre les actions dans les établissements, en direction des parents, y compris les parents des écoles primaires, et l'opinion publique et à faire signer

massivement la pétition « unautrecollege2016 » ! La réforme prévue ne résoudra en rien les difficultés actuelles du collège. Sans répondre aux véritables besoins du collège, sans poser la question du privé et du consumérisme scolaire, elle ne ferait en outre, si elle était mise en œuvre en 2016, qu'engendrer davantage d'inégalités entre les élèves, aggraver les conditions de travail des personnels, mettre en concurrence personnels, disciplines et établissements, au moyen d'un développement d'une prétendue autonomie de l'EPL. La réforme du collège est claquée dans ses principes sur la réforme du lycée : des grilles horaires variables selon les établissements (10h30 à répartir localement en seconde), un accompagnement personnalisé et l'interdisciplinarité par une ponction sur les horaires disciplinaires, des grilles horaires non plus annuelles mais sur l'ensemble du cycle. La CA académique appelle à combattre réforme du collège et réforme du lycée avec la même pugnacité. Il faut reconstruire une éducation nationale égalitaire.

Le SNES-FSU est porteur d'un projet réaliste et ambitieux pour un collège revalorisé et ayant toute sa place dans le second degré. Le SNES-FSU milite pour un second degré qui réduise les inégalités entre les élèves et le déterminisme social, qui favorise l'accès du plus grand nombre aux poursuites d'étude. Tous les élèves du collège doivent avoir accès à des enseignements variés et formateurs. Le SNES-FSU réaffirme sa volonté de renforcement de la mixité sociale dans les collèges par notamment une refonte de la carte scolaire.

La CA académique soutiendra les collègues dans toutes les formes d'action en cette fin d'année. La section académique déposera un préavis de grève pour le 31 août. Elle appelle :

- à une participation massive au CSA de rentrée le vendredi 28 août 2015 ;
- à l'organisation par les sections syndicales d'établissement de réunions syndicales dès la prérentrée ;
- à ne pas participer à la mise en place anticipée de la réforme ministérielle du collège ;
- à organiser des distributions de tracts aux parents, des interpellations d'élus ;
- à tout mettre en œuvre pour s'opposer à la dérive des nouveaux conseils : pédagogique et conseils de cycles, conseils inter-degré...

Elle demande que le SNES-FSU s'adresse à l'intersyndicale en vue d'un plan d'action intégrant une manifestation nationale avant les vacances d'automne et d'une grève dans les premiers jours de septembre pour en assurer la réussite.

Pour : 36

Abstention : 1

Contre : 0

NPPV : 0



IS FECIT CUI PRODEST (À qui profite le crime ?)

Dans un contexte de crise économique et sociale qui s'aggrave, le Gouvernement s'entête à choisir la voie de l'austérité et emploie son énergie à nier les évidences et à justifier ses choix. Pire encore, il les impose avec violence et au mépris de la démocratie.

STERCUS CUIQUE SUUM BENE OLET (Chacun trouve que son fumier sent bon)

L'illustration caricaturale de ce comportement se trouve dans l'adoption de la loi Macron, imposée sans débat à coup de 49-3, malgré les soubresauts de la majorité gouvernementale et les protestations syndicales. Le Gouvernement repousse d'un revers de main les critiques contre le travail du dimanche, la remise en cause des prud'hommes et de l'inspection du travail ou la facilitation des licenciements. Aucun remugle de l'idéologie rancie du patronat! Dans la loi Macron, tout est bon !

DE MINIMIS NON CURAT PRAETOR (Le prêteur ne se préoccupe de vétilles)

De même, les propositions faites par la ministre de la Fonction publique pour la revalorisation de la grille salariale apparaissent comme des concessions limitées destinées à faire oublier le gel du point d'indice. En tout cas, on n'y trouvera rien de déterminant ni pour rattraper la baisse du pouvoir d'achat ni pour enrayer une crise de recrutement, laquelle est patente à en juger par les premiers résultats d'admissibilité aux concours, le nombre de postes restés vacants et les nombreuses suppressions de postes de TZR au mouvement intra 2015 dans notre académie. Et toujours rien en matière de prérecrutements, d'augmentations de salaires et d'amélioration des conditions de travail.

ANGUIS IN HERBA (Un serpent sous l'herbe)

Il faut aussi chercher dans cette situation de pénurie d'enseignants l'une des motivations du gouvernement à vouloir imposer sa réforme du collège contre l'avis de 80 % de la profession. En supprimant des heures d'enseignement, en instituant de la polyvalence insidieuse et en récupérant les moyens affectés initialement aux classes euros, bilangues et latin, il se pare des plumes de l'égalité républicaine pour en réalité pallier la pénurie et mettre en place un projet éducatif sans ambition, aux antipodes de l'Ecole émancipatrice que nous voulons.

ASINUS ASINUM FRICAT (Les ânes se frottent mutuellement la couenne)

Le débat sur le Collège 2016 a donné lieu à toutes les tentatives possibles de récupérations et de manipulations. Les thuriféraires de la réforme du collège n'ont guère fait preuve d'intelligence dans leur soutien, ânonnant l'argumentaire fallacieux et spécieux de leur grande prêtresse de la communication. Enfin, la promulgation de la réforme, au lendemain d'une grève majoritaire en collèges, a été ressentie comme un camouflet par les collègues qui y voient une marque supplémentaire de mépris. Le Gouvernement a cru faire acte d'autorité mais c'est plutôt un aveu de faiblesse.

C'est une faute politique lourde que de faire un bras d'honneur aux enseignants, pourtant nombreux dans l'électorat du PS ; on voudrait les pousser à l'abstention qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

ALEA JACTA EST ? (Le dé est-il jeté ?)

Mutatis mutandis, nous nous retrouvons dans une situation analogue à celle de l'époque de Claude Allègre. Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes pour défendre notre métier et renverser l'opinion. La majorité gouvernementale ne nous soutient pas, les parents d'élèves sont hésitants.

Il nous faudra donc dès la rentrée reprendre l'initiative pour emporter l'adhésion de toute la profession qui, si elle rejette massivement la réforme, n'a pas franchi complètement le pas de la contestation dans la rue.

Il nous faudra donc convaincre les parents de la nocivité de cette réforme qui, sous couvert d'autonomie, va de facto accentuer les inégalités. Cela ne se fera qu'établissement par établissement, en investissant les réunions de rentrée des fédérations.

Ne nous voilons pas la face : le recours à la grève sera nécessaire dès septembre car il faut faire plier le gouvernement avant la mise en place de la rentrée 2016. Toutes les occasions de mobiliser seront bonnes : réunions de pré-rentrée, conférences de presse, etc.

L'objectif est de monter en puissance pour réussir la grande manifestation nationale à Paris que le SNES-FSU a proposé à l'intersyndicale et que réclament déjà les associations de spécialistes.

ALEA JACTA NON EST. NUNC EST PUGNANDUM !

Face à un gouvernement de droite : s'opposer vraiment !

Faire la liste des sales coups du gouvernement Valls serait bien long. Politique économique toute en rigueur pour nous, et en cadeaux pour les patrons, Etat de plus en plus raciste et répressif, casse systématique des services publics et de la culture, sans compter les reculs face aux pires réacs comme sur l'*Abcd de l'égalité* ou la PMA, ou encore une politique étrangère impérialiste en Afrique, autoritaire et ultra-libérale en Grèce... Mais bien douce avec Israël et bien lâche face aux pétro-monarchies du Golfe et à l'espionnage états-unien... Bref, c'est à tous les niveaux une politique de droite que Valls et Hollande appliquent. De droite de plus en plus dure, même, poussant au passage les Républicains et le patronat à toujours davantage de surenchère, ouvrant encore plus la porte aux idées du Front National.

Face à une telle politique, ce qui s'impose, c'est bien de construire une opposition large, déterminée, qui puisse regrouper dans la lutte l'ensemble des forces progressistes, qu'elles soient syndicales, politiques, associatives, de quartiers... Pour redonner l'espoir, et l'envie de reconstruire un projet de transformation sociale. Dans ce contexte, le Snes pourrait être en première ligne dès la rentrée prochaine, avec la réforme des collèges. De quoi nous imposer quelques responsabilités...

Lutter désormais sans concessions

C'est ce que le Snes semble prêt à faire face à la réforme des collèges. Mais sur le reste de l'agenda de « refondation de l'école », il tergiverse, incitant par exemple les collègues à participer à la mascarade de consultation sur les nouveaux programmes. Comme bien souvent, la tentation semble trop grande, pour notre direction nationale, de garder un pied dans les discussions et la cogestion... Il n'est pourtant plus temps de semer des illusions sur une éventuelle écoute gouvernementale. La lecture ultra-managériale imposée par le ministère de la réforme de nos statuts l'année dernière le montre une fois de plus : il n'y a rien de bon à en attendre. Et si notre direction espérait, peu avant les élections professionnelles, convaincre les collègues de l'utilité du Snes en répétant ad nauseam que le gouvernement était à l'écoute et qu'on arrivait à faire avancer les dossiers... Le moins que l'on puisse dire est que cela a été un échec !

Des congrès sous le signe des luttes ?

Comment réussir à unifier les organisations syndicales dans la lutte, tout en affirmant notre projet de transformation sociale et pédagogique ? Le collège actuel, par exemple, est un réel problème. Il sélectionne, il démotive, il incite à la violence, il impose le respect de la hiérarchie et des autorités... Face à l'usage mensonger par notre ministre d'arguments pédagogiques et égalitaires, il ne suffira pas de dévoiler sa duplicité pour mobiliser les parents et des enseignants parfois désabusés. Comment à la fois faire l'unité dans la lutte et affirmer bien haut un projet émancipateur radical ? Comment lier dans la rue les revendications locales légitimes qui seront nombreuses à la rentrée (établissements sortants de REP, effectifs, etc.) et la nécessité urgente de faire tomber la réforme ? Comment mobiliser contre celle-ci tout en élargissant au reste de l'éducation, voire à toute notre fonction publique en train de crever de la rigueur ? Comment avancer vers une grève reconductible dont on sait qu'elle est notre arme principale, mais à laquelle ne croient plus bon nombre de collègues ?

Cette année sera une année de congrès, pour le Snes comme pour la FSU. Espérons, donc, qu'il se fera sous le signe de la victoire... Ou tout au moins de luttes sérieuses, ces expériences concrètes dont nous avons besoin pour reprendre enfin le fil de toutes ces questions.

Thibaut, pour les élu/es École Émancipée à la CA

Education prioritaire : une décision lourde de conséquences

La décision prise par le recteur d'élargir à l'ensemble des établissements de l'éducation prioritaire la possibilité pour les néo-titulaires de ne pas y être affectés peut avoir des conséquences lourdes pour les prochains mouvements.

La première conséquence a été l'impossibilité de faire les ventilations (voir ci-contre) et l'envoi quasi-automatique des collègues titulaires en éducation prioritaire affectés sur un voeu groupement de communes, à Grenoble par exemple.

La seconde conséquence concerne les collègues actuellement en poste en éducation prioritaire. En ne permettant pas une fluidité sur leur poste, il est fort à craindre que les bonifications octroyées ne servent pas à grand chose...

Enfin, une troisième conséquence concerne les néo-titulaires eux-mêmes : comment le rectorat affectera ces collègues non-volontaires si le seul poste vacant est un poste en éducation prioritaire ?

Préfèrent-ils une affectation proche de chez eux en REP ou bien à l'autre bout du département dans un établissement non REP ?

La situation des affectations en éducation prioritaire est complexe, et les différents dispositifs mis en place par l'administration (postes spécifiques...) ont montré leur inefficacité.

Changer les règles en cours n'est pas le signal à envoyer aux collègues volontaires et actuellement investis en éducation prioritaire !

Mouvement intra-académique 2015 : grosse fatigue !

Ce mouvement s'est tenu dans le contexte difficile d'une crise de recrutement qui est loin d'être enrayée. Cette réalité est minimisée, voire niée par une communication ministérielle bien relayée par les médias. Pour rendre crédible cette parole, le rectorat de Grenoble a inventé au cours du mouvement intra-académique des « solutions techniques », destinées à dissimuler dans l'affichage ce fait : devant les élèves à la rentrée, il n'y aura pas partout d'enseignants titulaires, ni dans toutes les disciplines.

Ainsi, pour doter d'abord les postes fixes en établissement, l'administration a fait le choix de fermer ou bloquer des zones. En mathématiques, à l'occasion de ce mouvement, ce sont 46 postes sur zone de remplacement qui ont été fermés. Encore une fois, les zones de remplacement sont utilisées comme moyens d'ajustement au lieu de tenir compte du fait que le remplacement est un besoin permanent du service public de l'éducation nationale.

Par ailleurs, dans le cadre de la très contestée réforme de la carte de l'éducation prioritaire, il était demandé par le ministère que seuls les néo-titulaires volontaires puissent débiter dans ce type d'établissements. Pour le SNES, cette disposition peut s'entendre sous un double aspect : les élèves en éducation prioritaire méritent des enseignants chevronnés, et pour certains jeunes enseignants, être affecté dès le départ en éducation prioritaire peut s'avérer par trop déstabilisant.

En revanche, la méthode adoptée lors des commissions pour aboutir à un résultat conforme à cette demande a considérablement compliqué le mouvement : l'administration a d'emblée interdit d'affecter en établissement REP et REP+ tout néo-titulaire ayant explicitement fait savoir qu'il ne souhaitait pas y enseigner (par annexe en pièce jointe au moment de la formulation des vœux). Nous avons découvert cette décision en même temps que nous commençons à travailler sur les documents traditionnels du mouvement.

Cette pratique est inacceptable, alors que plusieurs groupes de travail à la fois sur la circulaire du mouvement intra et sur l'éducation prioritaire se sont tenus cette année et que les discussions n'ont portées que sur les postes en REP+ (4 dans notre académie).

Les commissaires paritaires du SNES ont travaillé comme à leur habitude, c'est-à-dire dans le souci constant que tous soient traités justement, dans le respect de leurs barèmes et de leurs vœux. Cela s'est avéré particulièrement difficile cette année.

Parfois, la nouvelle « règle » imposée par le rectorat n'a pas permis d'aboutir à un résultat conforme aux règles et aux pratiques habituelles. Ainsi, en Espagnol, sur le groupement de commune de Grenoble, il nous a été interdit de procéder à la « ventilation »* des postes.

Dans d'autres disciplines, des collègues en REP+ n'ont pas pu muter dans la phase des « intras » facultatives.

Nous ne laisserons pas se renouveler tel quel le procédé qui nous a été imposé. Les commissaires paritaires du SNES se réuniront dès la rentrée pour réfléchir à des alternatives garantissant à tous les collègues leur droit à mutation.

Le sentiment partagé par les commissaires paritaires est d'avoir géré au mieux une situation inédite. Chacun d'entre eux est conscient que ce sont des personnes et des situations personnelles dont il s'agit lors des mutations et que les dispositifs techniques ne doivent pas cacher cette réalité. Contrairement à l'administration qui nous a à plusieurs reprises déclaré que c'était « la faute à l'ordinateur ».

Anne Dortel

* Cette phase de travail obligatoire consiste à affecter les collègues dans leurs vœux indicatifs, une fois que tous sont entrés dans un territoire donné. En effet, l'algorithme place chacun dans le territoire au hasard, sans tenir compte des vœux de chacun, ni de leur barème sur des vœux de rang plus élevé que celui que les candidats au mouvement ont obtenu.

Hors Classe pour les agrégés de l'académie de Grenoble, quelques avancées en 2015 !

La gestion des agrégés restant nationale, la promotion à la hors classe se déroule en deux temps.

Le recteur, après avis de la CAPA (avril), établit une liste de 20 % des promouvables de l'académie (agrégés ayant atteint au moins le 7^{ème} échelon de la classe normale) et la transmet au ministère. Cette liste est définie à partir d'un barème qui tient compte de l'échelon des collègues, de leur note et de l'appréciation du recteur qui a recueilli l'avis du chef d'établissement et des IPR pour les collègues du second degré, l'avis du chef d'établissement uniquement pour les collègues du supérieur, l'avis « favorable » étant porté par défaut.

Dans le second degré, 2 avis « Favorable » conduisent avant CAPA à une appréciation « Très Honorable » (30 points), 1 avis « Favorable » et 1 avis « Très Favorable » à une appréciation « Remarquable » (60 points) et 2 avis « Très Favorable » au sésame, l'appréciation « Exceptionnel » (90 points).

Dans le supérieur, les collègues, n'ayant qu'un notateur, bénéficient d'une appréciation « Exceptionnel » quand ils ont un avis « Très Favorable ».

Cette liste de proposés est fusionnée avec les autres listes académiques et le ministre nomme après avis de la CAPN (début juillet).

Le nombre de promotion est calculé sur la base d'un ratio de 7 % des promouvables, soit 2256 promotions en 2015.

En 2014, avec 95 promotions pour 1708 promouvables, l'académie de Grenoble réalisait sa plus mauvaise campagne de promotion depuis 2010 avec seulement 5,6% de promus. Ce faible taux cache de plus des disparités notamment entre le supérieur et le second degré (73 % des 11^{ème} du supérieur promus et seulement 38 % de ceux du second degré).

Lors de la CAPA d'avril 2015, le recteur, sans accéder à toutes nos demandes, a cependant accepté de modifier des appréciations. Dans la continuité des CAPA des deux années précédentes, il a accepté de porter une appréciation « Remarquable » sur les collègues au 11^{ème} échelon depuis plus de 4 ans et bénéficiant de deux avis « Favorable ». Ce sont les bénéficiaires immédiats de la hors classe, les 11^{ème} échelon depuis plus de 4 ans étant reclassés au 6^{ème} échelon chevron A1 (indice 881).

Pour la première fois, il a accepté de porter une appréciation « Exceptionnel » sur les collègues du second degré au 11^{ème} échelon depuis 3 ans n'ayant qu'un avis « Très Favorable ».

A l'issue de la CAPN qui vient de se tenir, ce sont 113 collègues de l'académie de Grenoble qui vont être promus soit un taux de 6,6 % très proche du ratio national. L'action incessante et récurrente de la FSU paye. Ce sont cette année 50 % des collègues à l'échelon 11 de l'académie de Grenoble qui vont accéder à la hors classe.

Nicolas Ripert

Hors Classe, pour tous les certifiés !

La situation des carrières des enseignants s'est profondément dégradée ces dernières années. Les fins de carrières ne sont pas épargnées : des réformes successives qui allongent la durée de travail et diminuent salaires et pensions, la suppression de la Cessation Progressive d'Activité. Dans ce contexte, plus que jamais, le SNES-FSU revendique l'accès à la Hors Classe comme un débouché de carrière auquel chacun doit accéder.

Depuis trois ans, sous l'impulsion du SNES-FSU, le Ministère de l'Éducation nationale a donné des signes positifs, allant dans le sens de l'obtention de la Hors Classe pour toutes les fins de carrières, pour que chaque recteur dispose d'un contingent au moins égal au nombre de personnels au 11^{ème} échelon en poste dans l'académie. Nous constatons que la note de service ministérielle mentionnant la nécessité de porter « une attention particulière à la promotion des agents les plus anciens qui ont atteint l'échelon le plus élevé de la Classe Normale (notamment aux agents ayant trois ans au moins d'ancienneté dans l'échelon) » a été respectée.

Cependant, le taux de 11^{ème} échelon promus par rapport aux 11^{ème} promouvables (qui devrait pour le SNES-FSU être de 100 %) ne cesse de diminuer depuis 3 ans et perd 8 points. Cette diminution tient en partie au quota de 5% des avis « très favorable » : des collègues au 11^{ème} échelon ont comme appréciation « mérite d'être promu », mais n'ont qu'un avis favorable, avis les déclassant par rapport à des collègues au 10^{ème} échelon ou au 9^{ème}.

Lors de la CAPA du 25 juin 2015, les commissaires paritaires du SNES-FSU ont démontré les incohérences entre les avis des chefs d'établissement et le système de quota et ont obtenu que des collègues au 11^{ème} échelon soient promus pour que tous les collègues bénéficient de la hors classe, sans bloquer les promotions futures.

François Lecoïnte

Temps partiel annualisé : iniquité en marche

Le temps partiel annualisé est une possibilité offerte pour les agents.

Cependant, le rectorat les accorde au compte-goutte, allant même jusqu'à remettre en cause les avis positifs des chefs d'établissement, malgré la circulaire académique qui stipule que « Les refus de temps partiels annualisés prononcés par le recteur ne peuvent l'être que sur la base de cet avis défavorable dûment motivé. »

Le refus prononcé par le recteur est la conséquence directe de la crise de recrutement et de l'impossibilité de pouvoir remplacer les collègues.

La raison est souvent simple pour le DRH : il est difficile de prévoir un remplacement en mars, dans une période tendue, et impossible pour beaucoup de disciplines et dans les espaces ruraux où l'on ne peut pas compter sur de possibles contractuels.

Il est important que les collègues demandant un temps partiel annualisé prennent contact avec la section académique du SNES-FSU pour rédiger leur demande et voir les possibilités sur la partie de l'année non-travaillée.

Section académique du SNES-FSU

16 av. du 8 Mai 1945
BP 137 - 38403

Saint Martin d'Hères Cedex

mél : s3gre@nes.edu

Tél. : 04.76.62.83.30
Fax : 04.76.62.29.64

Site internet académique :
www.grenoble.snes.edu

Quelle actualité pour la fin d'année chez les CPE ?

L'année se termine avec les traditionnelles CAPA de mutations et de hors classe.

Pour les mutations, le bilan n'est pas satisfaisant :

- les postes vacants sont pris en très grande majorité par des mutations obligatoires, (entrants, réintégration, ...), peu par des personnels déjà en poste dans l'académie ;
- les mutations sur Zones de Remplacement sont quasi impossibles, trop de collègues restent en attente, pendant des années, notamment dans le sud de l'académie.

Encore une fois, nous déplorons le manque de créations de postes. Nous savons d'ores et déjà que des postes fixes ne seront pas pourvus par des titulaires ! Il faut plus d'entrants dans notre académie.

Une des conséquences pour pallier ce manque est la fermeture de postes de TZR, par exemple en Savoie il reste un TZR sur le département !

Nous avons souligné notre incompréhension sur les sorties de postes spécifiques. Cela se rajoute au fait que certains CPE en poste spécifique n'ont jamais été informés clairement de la particularité de leur poste, et fonctionnent donc classiquement.

Quelques collègues ont pu changer de rattachement administratif lors de la CAPA. Nous réclamons toujours la tenue d'un Groupe de Travail pour l'affectation sur l'établissement d'exercice.

Pour la Hors Classe :

Même si le contingent a été augmenté pour être identique à celui des enseignants, il n'y a pas de rattrapage du décalage des années antérieures.

Il y a toujours des collègues au 11^{ème} échelon qui ne sont pas promus ! Nous avons fortement contesté le choix des inspecteurs de mettre des avis très favorables uniquement à des collègues du 10^{ème} échelon car ce n'est pas en accord avec la note de service n° 2014-171 du 16 décembre 2014 (*Bulletin officiel* du 1^{er} janvier 2015). Cela veut-il dire que, dans notre académie, nos collègues du 11^{ème} échelon sont démeritants ?

De manière plus générale, cette année a montré, hélas, des tensions fortes entre CPE et chefs d'établissement. Ceci se traduit notamment sur les avis à la hors classe, les avis de notation et la difficile application des 35 heures.

Trop de collègues sont en souffrance et l'administration, des chefs d'établissement au rectorat, feint de l'ignorer.

Circulaire de missions : des avancées mais on ne peut en rester là !

Au niveau national, la circulaire de missions est en voie d'achèvement, suite à la réunion au ministère du 25 juin. Grâce aux interventions, au travail de fourmi de nos collègues du SNES-FSU, à Paris, les missions sont mieux redéfinies par rapport aux précédents projets, pour laisser l'élève au cœur de notre métier. Nous avons toujours l'espoir que les 35 heures y apparaissent clairement. C'est encore et toujours une demande forte du SNES-FSU national suivi par d'autres organisations syndicales.

Pour rappel, les IMP : indemnités pour missions particulières, peuvent être attribuées au CPE notamment dans le cadre du référent culture, du référent décrochage scolaire...

Pour finir et pour égayer intelligemment votre été, ne restez pas au soleil, mettez-vous au frais et consultez bien à l'ombre la page facebook des CPE du SNES-FSU :

<https://www.facebook.com/groups/1437795729858576/>

CIO : non aux fermetures !

Jeudi 28 mai 2015, le Groupe de Travail sur le projet de carte cible des CIO pour notre académie s'est réuni en présence de M. Martiny, secrétaire général, de M. Martin, DRH, de M. Etienne, CSAIO, des chefs de service concernés et des représentants des organisations syndicales.

De quoi s'agit-il ?

Dans notre académie il existe 21 CIO et antennes composés de 17 CIO d'État (15 de plein exercice, c'est-à-dire avec un DCIO sur place et deux antennes) et 4 CIO départementaux (dont une antenne).

La carte cible est le nombre de CIO que l'État s'engage à maintenir en prévision du désengagement éventuel des conseils départementaux (CD). Pour notre académie ce nombre est de 15 CIO d'État.

Quelle est la situation actuelle ?

Actuellement, ni la Drôme (CIO de Valence), ni l'Ardèche (CIO de Privas, Annonay et antenne de Tournon) n'ont annoncé qu'ils souhaitaient se désengager. Les élus de la Drôme ont même confirmé lors d'une rencontre avec le SNES-FSU, leur volonté de soutenir le CIO et ont souligné l'importance de leurs missions.

Nous avons donc un total de 17 CIO et Antenne financés par l'État

Conclusions du Secrétaire Général et du CSAIO : il faut fermer deux CIO pour atteindre le nombre de 15. Le recteur va donc renvoyer au ministère un projet de carte des CIO pour notre académie diminuée des deux antennes (Pont de Chérucy et Saint-Marcellin).

Ce projet est inacceptable et absurde :

- le chiffre annoncé par le ministère, n'est pas un objectif à atteindre, mais une clause de sauvegarde en cas de désengagement des conseils départementaux. Pour notre académie le recteur devance ce désengagement ;
- l'argument donné pour fermer les antennes est celui du *bas de laine* que se ferait l'État pour reprendre à son compte un CIO pour lequel le CD se désengagerait. Or les antennes ne coutent pratiquement rien au rectorat. Si un CD ne finançait plus, il faudrait s'attendre à encore plus de fermetures ;
- il n'est pas interdit aux recteurs de signaler au ministère que la prévision pour leur académie n'est pas suffisante ! Certains d'ailleurs l'ont déjà fait !

Qu'attend le recteur pour demander un calibrage à 17, ce qui garantirait le maintien de l'existant ?

Le SNES-FSU s'opposera à ces fermetures car :

- cette poursuite d'une politique de réduction des services publics de proximité (4 CIO ont déjà fermé ou fusionné en 2011) va encore une fois pénaliser les élèves et les familles les plus fragiles ;
- ces fermetures sont en totale contraction avec les missions confiées aux CIO pour un public qui ne peut pas être reçu en établissement scolaire : accueil et positionnement des élèves nouvellement arrivés en France, des décrocheurs, des CUI, des adultes en démarche de VAE, etc. ;
- supprimer les CIO de Pont de Chérucy et de Saint-Marcellin, c'est priver toute une zone au nord et au centre de l'Isère (zone rurale et zone sensible) d'un service public essentiel pour les élèves, leurs familles et les autres publics.

Une motion au conseil d'administration du lycée la Pléiade a été déposée par le SNES-FSU et votée à l'unanimité. Des élus se mobilisent également à Saint Marcellin.

Continuons à nous mobiliser pour garder le réseau des CIO, le personnel (COPsy, DCIO, personnel administratif). Les usagers n'ont pas à faire les frais du manque d'anticipation de l'État !

Frédérique Pénavaire
Responsable académique des COPsy et DCIO

Mutations des COPsy : on dépasse le niveau d'alerte !

Cette année, sur sept collègues demandant une mutation à l'intra, six ont vu leur vœu satisfait sur le rang 1.

C'est une fluidité que nous payons cher. Nous avons plus de 30% de postes vacants. En juin 2014, après le mouvement il y avait 43 postes vacants auxquels vont s'ajouter les rompus de temps partiels.

Ce n'est pas le calibrage établi pour notre académie (deux entrants plus une affectation à titre définitif accordée par le ministère) qui va améliorer cette situation.

Surtout que rien n'est fait pour anticiper les prochains départs à la retraite.

Nous avons alerté le rectorat sur le fait qu'un nombre non négligeable de collègues attendent 2017, et donc l'avènement de la hors-classe pour les Copsy, pour partir en retraite.

Nous nous félicitons de voir augmenter le recrutement pour cette rentrée 2015. Cependant cette hausse est encore insuffisante pour résorber la précarité qui s'est installée dans notre profession avec plus d'un tiers de collègues contractuels au plan national !

Cette année est celle de la création du corps des psychologues de l'Éducation nationale, qui conforte l'ancrage de nos missions dans l'école, ce que nous attendions depuis longtemps.

Aussi faut-il que le ministère prenne la mesure des besoins sur le terrain et prévoie un plan de recrutement ambitieux.

**ACTION :
CARTE PETITION**

Après les manifestations des 3 juin, 30 septembre 2014 et 17 mars 2015, les retraités poursuivent leur mobilisation.

Les pensions de tous les régimes de retraite sont bloquées depuis trop longtemps

Des mesures fiscales injustes

Des menaces sévères sur les pensions de réversion

3 milliards d'économie sur l'hôpital public

Nos régimes complémentaires sont menacés

Déremboursements de médicaments

Des milliers de retraités touchés par un nouveau mode de calcul de la CSG

Casse de l'hôpital public

Poids de plus en plus lourd de la TVA

Augmentation des dépenses contraintes (énergie, transports, logement...)

De loi en loi, depuis près de 20 ans notre pouvoir d'achat régresse

Difficultés à payer une mutuelle

Fiscalisation de la majoration des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants, CASA, suppression de la 1/2 part des veufs et veuves, etc.

Les retraités disent :

ÇA SUFFIT

Je revendique :

- l'arrêt du gel des pensions et l'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités ;
- l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète ;
- le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires ;
- la mise en œuvre dès 2015 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale ;
- le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.

Nom :

Signature :

Notre force, ce sont les valeurs de justice et d'égalité que nous défendons depuis des années pour l'Ecole que nous souhaitons et pour une société où Liberté, Egalité et Fraternité ne seraient pas des vains mots !

Nous comptons sur votre militantisme pour nous rejoindre dans les sections départementales du secteur « retraités »

Vous trouverez les coordonnées des S1 retraités départementaux auprès des sections départementales ou de la section académique.

Vous pensez à prendre votre retraite et vous souhaitez une aide pour établir ou vérifier votre dossier de retraite.

Exemples de questions que nous avons régulièrement :

- je ne comprends pas la différence entre la durée d'assurance et mes trimestres cotisés ;
- comment se calcule le montant de ma pension ?
- j'ai effectué une partie de ma carrière à l'étranger : comment cela est-il pris en compte ?
- Je pense avoir le droit de partir à 60 ans au titre d'une carrière longue : les bonifications sont elles prises en compte ? Les arrêts maladie ?
- puis-je prendre ma retraite au milieu du mois ?
- quels sont les délais pour déposer un dossier de départ en retraite ? Peut-on changer d'avis sur la date du départ et demander un report ?

Au secteur retraité de la section académique du SNES-FSU, nous pouvons répondre à vos questions par téléphone, par mail ou vous recevoir sur rendez-vous.

Nous assurons une permanence le mercredi après-midi toutes les deux semaines.

Claudette Combe et Joëlle Guillaume,
Responsables académiques du secteur retraités S3 Grenoble

Nous souhaitons remettre ces cartes pétitions en nombre le 1^{er} octobre au Président de la République avec tous les signataires du groupe des 9.

Si vous n'avez pas cette carte, vous pouvez l'imprimer cette carte (en couleur de préférence) sur le site du SNES-FSU national dans la rubrique retraités (Actions - actualité).

Elle sera éditée en masse à la rentrée.

Vous ferez ensuite parvenir ces cartes à la section départementale ou académique du SNES.

Rentrée des S1, un moment clé

Originalité et richesse du SNES-FSU, la section d'établissement (S1 dans le jargon), est la clé du renforcement et de la pérennité de notre syndicat (syndicalisation), de la construction de nos orientations (préparation des instances et congrès) et de notre audience dans les débats publics (actions). La fin de l'année scolaire et la rentrée sont des moments d'une importance rare : selon les mutations, les départs en retraites, les arrivées nouvelles dans l'établissement, la physionomie du S1 peuvent changer très vite, ainsi que les conditions de son animation.

Il est essentiel et vital pour le SNES-FSU que dès la prérentrée, les adhérents de chaque établissement se préoccupent de se reconnaître et de s'organiser, d'accueillir les nouveaux collègues, de relancer les anciens adhérents non à jour. Il n'y a pas d'autre prérequis à l'adhésion au SNES-FSU que de travailler (ou d'avoir travaillé) dans le champ du second degré. La question de l'orientation syndicale est seconde : ce sont les adhérents qui la déterminent dans le cadre des instances statutaires et l'année prochaine est justement une année de congrès et de renouvellement des instances.

Il est également indispensable que la section départementale (S2) et la section académique (S3) soient informées des modifications de bureau de S1 comme des problèmes rencontrés localement pour pouvoir apporter la meilleure aide possible. Les militants des S2 et du S3 sont également disponibles pour intervenir dans vos S1 dès la semaine de rentrée. N'hésitez pas à faire appel à eux.

Jacques Agnès, Cyril Borel

Un nouveau *Mémo du S1*

Le nouveau *Mémo du S1* où se trouvent les références et les explications de tous les textes indispensables pour la vie d'une section syndicale, sur le fonctionnement des EPLE, sur le déroulement des carrières des concours à la retraite, sera disponible à la rentrée dans les sections départementales et la section académique.

Enfin, un congrès à Grenoble

*Allobroges vaillants, en vos vertes campagnes
Accordez-moi toujours asile et sûreté
Car j'aime à respirer l'air pur de vos montagnes
Je suis la Liberté, la Liberté !*

Le congrès national du SNES 2016 aura lieu à Grenoble, du 28 mars au 1er avril. Ce choix est le fruit de notre constance : la section académique s'est portée volontaire pour chaque congrès, depuis près de deux décennies. Si nous nous félicitons de pouvoir enfin recevoir les délégations de toutes les académies, de France métropolitaine comme des collectivités d'outre-mer, ainsi que des délégations internationales de collègues enseignants venus des différents continents, nous avons maintenant à affronter le redoutable challenge de réussir l'organisation du congrès.



Certes, nous aurons quelques difficultés à surmonter : le changement inopiné et non concerté du calendrier scolaire a contraint le SNES-FSU à avancer d'une semaine la date du congrès, mais l'ouverture devra se faire le lundi de Pâques, avec présence sur le site d'Alpexpo dès le week-end précédent.

Mais nul doute que les adhérents du SNES-FSU de l'académie auront à cœur de travailler à cette réussite. Une équipe restreinte est d'ores et déjà mobilisée sur un certain nombre de tâches qu'il convient d'anticiper très en amont ; au moment du congrès, week-end précédent inclus, nous aurons besoin d'une centaine de bénévoles pour assurer la réussite technique du congrès.

Réservez dès aujourd'hui dans vos calendriers professionnels, syndicaux et personnels la semaine du 28 mars au 1er avril : cette semaine, il n'y aura rien d'autre que le congrès national du SNES-FSU à Grenoble !

Jacques Agnès

Histoire(s) ouvrière(s) et syndicale(s) : Une vie pour la paix

Notre camarade et collègue aujourd'hui retraité, Jean-Paul Vienne, syndiqué au SNES-FSU sans interruption depuis son entrée à l'IPES comme élève-professeur, vient de publier la version française de la biographie de *Bertha von Suttner, Une vie pour la paix* de l'historienne autrichienne, Brigitte Hamann. Jean-Paul a assuré une traduction active et militante de cet ouvrage qu'il a annoté et augmenté de notices diverses. Les habitués des manifestations grenobloises connaissent bien Jean-Paul et son tricycle aux couleurs du Mouvement de la Paix.



Brigitte HAMANN

Bertha von Suttner

Une vie pour la paix

Biographie

TURQUOISE
Le temps des femmes

Vice-présidente du Bureau International de la Paix (dont elle fut l'initiatrice), Bertha von Suttner peut être considérée comme le véritable chef de file du mouvement pacifiste mondial de son temps (période active: 1889-1914). C'est elle qui lui a insufflé son dynamisme, sa stratégie, son organisation. Son action, mais aussi son prestige lui valurent de recevoir le Prix Nobel de la Paix en 1905, étant ainsi la première femme (et longtemps la seule) à en être titulaire.

L'ouvrage, vivant et très bien documenté (600 pages, dont une centaine de photos et notes), fait bien plus que relater sa vie et son action (passionnantes). Il offre aussi une vue d'ensemble de l'action pacifiste

(énergique et souvent imaginative, mais avec peu de moyens) pour faire obstacle à la guerre annoncée, en particulier vue de l'Autriche-Hongrie.

Bertha von Suttner, qui avait une notoriété mondiale, était alors très connue en France, où elle s'est souvent rendue et dont elle fréquentait les meilleures têtes, à commencer par Jean Jaurès. Aussi peut-on trouver injuste l'oubli dans lequel elle est tombée dans notre pays (mais pas dans les pays anglo-saxons ou d'Europe centrale). Une raison de cet oubli tient, sans doute, au fait qu'il n'existe pratiquement aucun ouvrage de référence la concernant en français. Cet ouvrage aura donc pour effet de réparer une injustice.

Et quand on veut bien se souvenir de Bertha von Suttner, on n'accorde attention le plus souvent qu'à son engagement pour la cause de la paix, certes considérable, consacré par le Prix Nobel de la Paix, en négligeant ses multiples autres engagements, l'antiracisme, la lutte pour la reconnaissance des droits des femmes, pour la justice sociale, et bien d'autres... sans compter son activité de femme de lettres, également digne d'intérêt. Si on y ajoute sa vie personnelle, passablement hors normes – on a pu la qualifier d'aventurière – romanesque et souvent passionnée, on a là matière à un ouvrage des plus captivants.

Jacques Agnès

Prix : 28 € à commander et régler aux éditions Turquoise 12, rue Anatole France, 92300 Levallois Perret / France
Tél. : 01 41 05 08 35, mél : contact@editions-turquoise.com

Horizontalement.

I. Ils sont d'un massif qui évoque la résistance. II. En vaut deux. Vierges par exemple. III. Elima. Sans valeur. Limpide. IV. Un Etat d'Europe. On peut le bouger ou le transformer. V. Un début d'ouragan. Prise au sein à l'oreille. Disposé. VI. Prophétie. Types de diodes. VII. Un Etat d'Europe. Revue littéraire et éditions. Ancien syndicat. VIII. Œuf de Bavière. Borne. Eléments de trousseau. IX. Lie. Légumineuse. Le quatrième calife. Le nom évoque davantage la richesse que l'acronyme. X. Sigle moins effrayant à l'hôtel qu'au camp. Le cœur de la bécane. Lorsque le nom est personne. XI. Elle a perdu un bout. Grande période. XII. Prénom de navigateur. Enferment. XIII. Précède Bacco chez nos voisins. Jour passé. Instrument de Ravi. XIV. Allongera. Prénom d'une belle italienne. Ainsi commencent plusieurs syndicats de la FSU. XV. Nous les attendons nombreux à Grenoble en 2016. Entre le microsillon et le DVD. XVI. Elles ne règlent ni la question du remplacement, ni celle des salaires. Filière. Tête de série. Distinguée.

Verticalement.

1. Chant de bataille à l'est. Colline au sud-ouest. 2. Un exercice difficile sujet à bien des débats ou critiques. Refus constitutionnels. 3. Ajourna. Une race de nos alpages. 4. Ils créent pour d'autres les richesses. Une ancienne dénomination de ce service qui lui reste attaché dans le parler courant. 5. Dans une adresse d'aujourd'hui. Un CIO pour l'étranger. Conçue pour laisser passer les attelages. 6. Certains estiment qu'elle a fait son temps et qu'il faut passer à la suivante. Telles des pensées mélancolique. 7. Un personnage de Jarry sans cœur. En Mésopotamie. Types de géants. 8. Chevaliers modernes des luttes sociales. Lieu d'études. A donc transpiré. 9. Il n'a pas bénéficié de l'école. Gère le nucléaire en dépit du bon sens. Blanc, il est associé à la probité candide. 10. Avant l'UE. Arbre de Kipling. Il vaut mieux les éviter pour échapper au bonnet. 11. Elément de charpente ou pépin. Hmong ou Hmou. A moitié idole des sixties. Classement des courts. 12. D'une langue ancienne, mais pas d'une langue morte. Fin de mode. 13. Origine de Lancelot. Un début pour Einstein. Note conditionnelle. 14. Ceux du second degré ne doivent pas être mis en concurrence. 15. Elément de bassin. Invitation au voyage. XVI. 16. La part du hasard dans la recherche. Père d'une Marseillaise.

Les mots croisés de Jacques Agnès

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
I																
II																
III																
IV																
V																
VI																
VII																
VIII																
IX																
X																
XI																
XII																
XIII																
XIV																
XV																
XVI																